

Informations aux actionnaires de

CS Investment Funds 4

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B-134.528

Les actionnaires de Credit Suisse (Lux) SystematicReturn Fund USD (ci-après le «compartiment») sont informés par la présente de la décision du conseil d'administration de la société de procéder à la restructuration du compartiment. La stratégie d'investissement du compartiment consiste actuellement en une combinaison discrétionnaire de stratégies systématiques qui peuvent être classées en stratégies de portage ou génératrices de revenus et en stratégies de suivi de tendances. Le conseil d'administration a décidé que la stratégie d'investissement appliquée pour le compartiment serait exclusivement une stratégie de suivi de tendances, et non plus une stratégie de portage ou génératrice de revenus.

Dans le contexte de la restructuration précitée, les modifications suivantes seront apportées à la section spécifique du prospectus consacrée au compartiment:

- a) Modification des sections «Stratégie d'investissement» et «Principes de placement» pour tenir compte de la restructuration précitée. La comparaison de la stratégie d'investissement est présentée plus en détail dans le tableau ci-dessous:

Ancienne stratégie d'investissement	Nouvelle stratégie d'investissement
<p>La stratégie d'investissement du compartiment consiste en une combinaison discrétionnaire de stratégies systématiques visant à bénéficier de sources de rendement structurelles (c.-à-d. primes de risque, telles que définies ci-dessous) et des fluctuations des marchés. Plus précisément, la stratégie d'investissement du compartiment est axée sur la monétisation systématique des sources de rendement (primes de risque) dans diverses catégories d'actifs à l'aide de méthodes de placement avancées permettant de composer un portefeuille extrêmement diversifié.</p> <p>Une prime de risque («Risk premium» ou, au pluriel, «Risk premia») est la prime générée par le fait d'investir dans certains actifs ou selon certaines stratégies en compensation du risque pris par l'investisseur. La «prime» est le supplément de rendement généré par les actifs ou stratégies par rapport au rendement généré par un investissement «sans risque» tel que des emprunts d'Etat à court terme.</p> <p>La stratégie d'investissement du compartiment s'appuie sur une analyse systématique et une combinaison de sources de primes de risque, afin d'établir l'exposition pondérée par les risques optimale dans un large éventail de marchés et dans de nombreuses catégories d'actifs.</p> <p>Les principales stratégies systématiques mises en œuvre par le compartiment peuvent être classées en stratégies de portage ou génératrices de revenus et en stratégies de suivi de tendances.</p> <p>Les stratégies de portage ou génératrices de revenus visent à extraire les primes de risque des marchés financiers. Ce sont (entre autres, l'attention des investisseurs potentiels étant attirée sur le fait que le portefeuille du compartiment peut faire appel à certaines et non toutes les stratégies systématiques décrites ci-dessous à un moment donné et peut faire appel à des stratégies systématiques autres que celles décrites ci-dessous):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les marchés d'actions, par exemple des stratégies de souscription d'options call ou put 	<p>La stratégie d'investissement du compartiment consiste en une combinaison discrétionnaire de stratégies systématiques visant à bénéficier de sources de rendement structurelles (c.-à-d. primes de risque, telles que définies ci-dessous) et des fluctuations des marchés. Plus précisément, la stratégie d'investissement du compartiment est axée sur la monétisation systématique des sources de rendement (primes de risque) dans diverses catégories d'actifs à l'aide de méthodes de placement avancées permettant de composer un portefeuille extrêmement diversifié.</p> <p>Une prime de risque («Risk premium» ou, au pluriel, «Risk premia») est la prime générée par le fait d'investir dans certains actifs ou selon certaines stratégies en compensation du risque pris par l'investisseur. La «prime» est le supplément de rendement généré par les actifs ou stratégies par rapport au rendement généré par un investissement «sans risque» tel que des emprunts d'Etat à court terme.</p> <p>La stratégie d'investissement du compartiment s'appuie sur une analyse systématique et une combinaison de sources de primes de risque, afin d'établir l'exposition pondérée par les risques optimale dans un large éventail de marchés et dans de nombreuses catégories d'actifs.</p> <p>Le compartiment mettra en œuvre des stratégies de suivi de tendances visant à répliquer la performance des marchés financiers en fonction des signaux de tendance. Le signal de tendance peut être calculé à l'aide d'indicateurs ou de filtres macroéconomiques et spécifiques de certains marchés déterminés fréquemment.</p> <p>Lorsque le gestionnaire d'investissement a analysé les indicateurs et est parvenu à la conclusion que le signal de tendance est positif (ou négatif), il acquiert une position positive (ou négative) dans cette composante.</p> <p>Les stratégies de suivi de tendances peuvent être appliquées, par exemple, sur les marchés d'actions, les marchés de titres à revenu fixe, les</p>

couvertes, des combinaisons de swaps de variance, une stratégie quantitative consistant à acheter des actions cibles dans des transactions de fusions et acquisitions contre l'indice de référence, une stratégie d'acquisition d'exposition à des valeurs de substance contre des valeurs de croissance, des valeurs à faible capitalisation contre des valeurs à forte capitalisation, des valeurs à dividende élevé contre des valeurs à dividende faible, etc.

- Sur les marchés à revenu fixe et les marchés du crédit, par exemple achat et vente de futures de taux (par ex. futures de taux Euribor ou Eurodollar), achat d'indices obligataires à haut rendement contre vente d'indices obligataires investment grade, achat d'obligations convertibles facultativement contre des options négociées de la même société, stratégie d'achat et de vente dans différentes parties de la courbe de rendement des pays du G7, etc.

- Sur le marché des changes, par exemple achat de devises à haut rendement contre des devises à faible rendement afin de bénéficier des différences de taux d'intérêt, monétisation des écarts de volatilité des devises latents et réalisés, etc.

- Sur les marchés des matières premières, par exemple achat d'indices de matières premières pre-roll contre un indice de référence diversifié de matières premières, achat d'indices de matières premières différés contre un indice de référence diversifié de matières premières, d'indices de matières premières assortis d'un déport contre un indice de référence diversifié de matières premières, etc.

Les stratégies de suivi de tendances visent à répliquer la performance des marchés financiers en fonction des signaux de tendance. Le signal de tendance peut être calculé à l'aide d'indicateurs ou de filtres macroéconomiques et spécifiques de certains marchés déterminés fréquemment. Lorsque le gestionnaire d'investissement a analysé les indicateurs et est parvenu à la conclusion que le signal de tendance est positif (ou négatif), il acquiert une position positive (ou négative) dans cette composante. Les stratégies de suivi de tendances peuvent être appliquées, par exemple, sur les marchés d'actions, les marchés de titres à revenu fixe, les marchés monétaires, les marchés des changes, les marchés de matières premières, par le biais soit de futures liquides négociés en bourse, soit d'instruments éligibles aux OPCVM tels que des fonds.

Principes de placement

Le compartiment investit principalement, au sens de l'article 41 (1) de la loi du 17 décembre 2010, selon le principe de la répartition des risques et toutes monnaies confondues, dans les instruments de placement mentionnés ci-après, sous réserve des principes d'investissement énoncés ci-après. Le compartiment détient des positions acheteuses et des positions vendeuses en recourant à des instruments financiers dérivés.

marchés monétaires, les marchés des changes, les marchés de matières premières, par le biais de futures liquides négociés en bourse.

Principes de placement

Le compartiment investit principalement, au sens de l'article 41 (1) de la loi du 17 décembre 2010, selon le principe de la répartition des risques et toutes monnaies confondues, dans les instruments de placement mentionnés ci-après, sous réserve des principes d'investissement énoncés ci-après.

- b) Changement de nom du compartiment en «Credit Suisse (Lux) Focus Momentum» pour mieux tenir compte de la nouvelle stratégie d'investissement du compartiment:

Nom actuel	Nouveau nom
Credit Suisse (Lux) SystematicReturn Fund USD	Credit Suisse (Lux) Focus Momentum

- c) Prise en compte des jours bancaires à Londres et Zurich, en plus des jours bancaires à Luxembourg, pour le calcul de la valeur nette d'inventaire. Désormais, la valeur nette d'inventaire des actions du compartiment sera calculée tous les jours où les banques sont ouvertes toute la journée à Luxembourg, Londres et Zurich.
- d) Réduction de la commission de gestion maximale du compartiment, selon les indications du tableau ci-dessous:

Catégorie d'actions	Commission de gestion maximale actuelle	Nouvelle commission de gestion maximale
A USD	1,30%	1,00%
AH USD	1,30%	1,00%
B USD	1,30%	1,00%
BH	1,30%	1,00%
CA USD	1,30%	1,00%
CA	1,30%	1,00%
CAH	1,30%	1,00%
CAH EUR	1,30%	1,00%
CAH CHF	1,30%	1,00%
CB USD	1,30%	1,00%
CB	1,30%	1,00%
CBH	1,30%	1,00%
CBH EUR	1,30%	1,00%
CBH CHF	1,30%	1,00%
EA USD	0,80%	0,40%
EAH	0,80%	0,40%
EB USD	0,80%	0,40%
EBH	0,80%	0,40%
EBH CHF	0,80%	0,40%
EBH EUR	0,80%	0,40%
FA USD	0,80%	0,60%
FAH	0,80%	0,60%
FB USD	0,80%	0,60%
FBH	0,80%	0,60%
FBH EUR	0,80%	0,60%
FBH CHF	0,80%	0,60%
IA USD	0,80%	0,60%
IA25 USD	0,70%	0,50%
IAH	0,80%	0,60%
IAH CHF	0,80%	0,60%
IAH EUR	0,80%	0,60%
IAH25	0,70%	0,50%
IAH25 CHF	0,70%	0,50%
IAH25 EUR	0,70%	0,50%
IB USD	0,80%	0,60%
IB25 USD	0,70%	0,50%
IBH	0,80%	0,60%
IBH CHF	0,80%	0,60%
IBH EUR	0,80%	0,60%
IBH25	0,70%	0,50%
IBH25 CHF	0,70%	0,50%
IBH25 EUR	0,70%	0,50%
MA USD	0,70%	0,50%
MAH	0,70%	0,50%
MAH CHF	0,70%	0,50%
MAH USD	0,70%	0,50%
MB USD	0,70%	0,50%
MBH	0,70%	0,50%
MBH CHF	0,70%	0,50%
MBH USD	0,70%	0,50%
UA USD	1,05%	0,80%
UAH	1,05%	0,80%
UB USD	1,05%	0,80%
UBH	1,05%	0,80%
UBH CHF	1,05%	0,80%

2. Les actionnaires du compartiment sont également informés par la présente de la décision du conseil d'administration de la société de ne plus permettre au compartiment d'investir jusqu'à 100% de ses actifs dans d'autres OPCVM et/ou OPC. Désormais, les investissements s'effectueront principalement par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés. La section «Instruments de placement» du supplément consacré au compartiment sera modifiée en conséquence.
3. Les actionnaires du compartiment sont également informés par la présente de la décision du conseil d'administration de la société de modifier l'heure limite pour les demandes de souscription, de rachat et de conversion. Les demandes écrites de souscription, de rachat et de conversion devront désormais parvenir à l'administration centrale avant midi et non plus 15h00 (heure d'Europe centrale) deux jours bancaires avant le jour d'évaluation (tel que défini dans le prospectus).

Les actionnaires concernés qui désapprouveraient les modifications décrites ci-dessus aux points 1.a) et 2 peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions jusqu'au 30 novembre 2017.

Tous les changements entreront en vigueur le 1^{er} décembre 2017.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible, conformément aux dispositions du prospectus, d'obtenir le prospectus à jour, les documents d'information clé pour l'investisseur ainsi que les statuts de la société à son siège social ou sur Internet à l'adresse www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 27 octobre 2017

Le conseil d'administration